

O B J E T : Ecole Gabriel MACE - aménagement cuisine/réfectoire
- Ecole Ancien Théâtre - ravalement-clôture - nacos
- Ecole maternelle de SAINT-FRANCOIS 7ème - clôture
- Ecole Jules REYDELLET - aménagement cuisine - réfectoire
- Ecole CHAUDRON Ramassamy - aménagement cour et clôture

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur le reliquat du fonds scolaire Départemental de 1978 la Municipalité a obtenu l'inscription de différents aménagements cités ci-dessus.

Les projets ont été conçus par les Services Techniques de la Ville et les travaux pourront être réalisés par la régie communale.

La subvention de 114 202 Francs obtenue sur le reliquat des Fonds Scolaire Départemental de 1978 permettra de financer en partie ces travaux.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les dossiers techniques
- et de m'autoriser à confier à la régie communale la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont FAVORABLES. Toutefois, elles souhaitent que la Commission des Travaux se réunisse spécialement ultérieurement pour examiner ce dossier.

Par ailleurs, elles signalent que l'Ecole Chaudron Ramassamy s'appelle désormais : ECOLE EUDOXIE NONGE."

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VU - St Denis le 2 Juin 1980

T/ de Préfet

Le Secrétaire Général

Signature : Tatrice Abaquier

Pour Copie Certifiée Conforme

T/ de Préfet

Le Chef de Bureau délégué